



# SNUDI-FO

## Syndicat du Val-de-Marne

### Pétition adressée à Madame la Directrice Académique, représentante du Ministre dans le département, pour exiger que notre employeur prenne les mesures indispensables de protection de notre santé au travail, face au coronavirus

Les enseignants du premier degré et les AESH sont au contact permanent des élèves (sans masques et sans distanciation) dans un lieu clos et sont donc particulièrement exposés au risque d'être contaminés à la COVID-19, dans le cadre de leur activité professionnelle.

Alors que le Premier ministre a annoncé, le jeudi 27 août, que le département du Val-de-Marne était en « zone de circulation active » du Covid-19 et que, selon le Préfet, le taux d'incidence est actuellement élevé dans le département avec 123 cas positifs pour 100 000 habitants, contre 94 de moyenne pour l'Ile-de-France ...

Alors qu'au 10 septembre, la DASEN annonçait 150 situations de contamination dans les établissements scolaires du département (il y en avait 4 le 1<sup>er</sup> septembre) ...

Alors qu'en Italie, le gouvernement a été contraint d'embaucher 40000 enseignants supplémentaires et 10000 travailleurs auxiliaires pour faire face à la rentrée scolaire, en France, aucun enseignant n'a été recruté en plus. Pire, dans notre département les postes existants ne sont pas pourvus. Le taux d'encadrement pour cette rentrée 2020 est dégradé dans la plupart des écoles.

Le Ministre fait des économies sur la santé des personnels et fournit **des masques grand public en tissu, moins protecteurs que les masques chirurgicaux de type 2 mis à disposition des agents lors de la réouverture des écoles le 11 mai 2020.**



**Ces masques, dont l'efficacité de filtration est nettement inférieure à celle des masques chirurgicaux, ne protègent pas de la Covid-19.** L'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne a récemment indiqué que « *le port des masques en tissu par les adultes est une protection insuffisante envers les enfants* » puisque ceux-ci ne sont pas eux-mêmes masqués. « *Les enseignants seront considérés comme « contacts à risque » si un enfant de leur classe est testé positif au Covid-19 ; l'ensemble des enfants d'une classe sera considéré comme contact à risque si un enseignant est testé positif au Covid* ». L'ARS Bretagne conseille ainsi de fournir des masques chirurgicaux à l'ensemble des personnels des écoles.



**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL

☎ 01.43.77.66.81

Fax : 01.43.77.31.29 - email : 94snudifo@gmail.com - internet : snudifo94.fr -  snudifo94 -  @SNUDIFO94

**Notre employeur est responsable de préserver notre santé pendant notre activité professionnelle ; il doit prendre les mesures indispensables à notre protection !**

**En signant cette pétition, nous exigeons collectivement :**

- ☞ **Des masques FFP2 pour tous les personnels vulnérables** (enseignants, AESH, ...) et à minima **des masques chirurgicaux de type 2 pour tous** à raison de 3 par jour (un par demi-journée, un pour la pause méridienne) ;
- ☞ **Du gel hydro-alcoolique** en quantité suffisante pour chaque personnel et dans toutes les écoles ;
- ☞ **Des lingettes virucides** pour chaque personnel ;
- ☞ **L'abrogation du jour de carence**, particulièrement dans le cas d'une infection Covid-19 ;
- ☞ **La reconnaissance de l'imputabilité au service** en cas de contamination Covid-19 ;
- ☞ **Le suivi médical des personnels à risques** par la médecine de prévention ;
- ☞ **Une priorité pour tous les enseignants et les AESH leur permettant de passer les tests** en urgence et d'obtenir les résultats en quelques heures (comme ce fut le cas pour le Premier ministre ...)
- ☞ **Le ministre ne peut pas se décharger sur les directeurs de sa responsabilité en matière d'isolement des élèves et des personnels.** Afin que ceux-ci soient protégés, ces décisions doivent être notifiées **par écrit** par l'ARS ou (et) la Directrice académique ou par l'IEN.
- ☞ **Un plan d'urgence de recrutement d'enseignants supplémentaires et d'aménagement de salles** de classe, afin de limiter le nombre de personnes par salle et généraliser les groupes réduits qui limiteront la propagation du virus et permettront un rattrapage pour nos élèves. De même un aménagement des salles des maîtres est indispensable.

Si vous estimez que votre santé est menacée dans l'exercice de votre fonction et que les conditions matérielles de votre école ne permettent pas de garantir votre sécurité sanitaire, alertez immédiatement les délégués du SNUDI-FO 94 qui interviendront auprès des autorités académiques (salles des maîtres exigües, absence de masques/gel, brassage des classes à la piscine, ...)

Nom	Prénom	École	Signature